

**ARRONDISSEMENT DE BELLEY
DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE CHATEAU GAILLARD**

ARRETE N° 07-09-26
Portant autorisation d'une vente au déballage

Vu la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat,
Vu le décret n°96-1097 du 16 décembre 1996 et notamment l'article 8,
Vu l'article L 310-2 et L 310-5 – 2^{ème} alinéa du nouveau code de commerce,
Vu la demande présentée le 21/09/2026 par Monsieur Philippe CANU président de l'Association dénommée « COMITE DE QUARTIER LES RAVINELLES » dont le siège social est 63 rue des Mûriers 01500 CHÂTEAU-GAILLARD, pour une vente au déballage à Château-Gaillard 01500, d'une superficie n'excédant pas 300 M2, le samedi 10 octobre 2026 de 8h00 à 16h00.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe CANU Président de l'Association dénommée « COMITE DE QUARTIER LES RAVINELLES » dont le siège social est à la Mairie, 63 rue des Mûriers Château-Gaillard 01500, est autorisé à effectuer une vente au déballage, le samedi 10 octobre 2026 de 8h00 à 16h00 à Château-Gaillard, sur la place de la Poizatière, pour une superficie n'excédant pas 300 m2.

Les marchandises qui seront vendues sont : LASAGNES

ARTICLE 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Belley
- Madame la Lieutenant de Gendarmerie d'Ambérieu-en-Bugey
- Monsieur le Président de l'Association « COMITE DE QUARTIER LES RAVINELLES »
- Direction Départementale de la Protection des Populations

Fait à Château Gaillard, le 21/09/2026

Clément TARPIN-LYONNET,
Le Maire

Notifié à l'intéressé(e)
Le 28/09/2026

Clément TARPIN-LYONNET
Le Maire

